DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

SG nº 94.013

L'An mil neuf cent quatre vingt quatorze le 18 Janvier à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION DATE D'AFFICHAGE

10 Janvier 1994 10 Janvier 1994

ETAIENT PRESENTS: MM. MOST, Maire, LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU, GAVEN, BERLAND, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN, Adjoints

Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BARON, BENOIT, BUJARD, CHABANEAU, COASSIN, DINDINAUD, GUEZENNEC, LACOTTE, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, QUENTIN, SABATHIER, TAP Conseillers formant la majorité des membres en exercice.

 ${\it {\it ETAIENT}}$ ${\it {\it REPRESENTES}}$: Mme FONTAN par M. LE GUEUT

Mme PARROU par M. BERLAND M. RAULT par M. MONNARD

ABSENTS- EXCUSES : MM. ALONSO - MARCONI - MOULINEAU - REVOLAT

Nombre de Conseillers

en exercice : 32 Nombre de Présents : 25 Nombre de Votants : 28

Mademoiselle BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.

OBJET : LIEU-DIT "LA TRILOTERIE" - RETROCESSION A LA VILLE DU TERRAIN

 ${\it INFOCOM}$

VOTE : UNANIMITE

Par acte en date du 20 Janvier 1989 reçu par Maître RINGOT, publié au Bureau des Hypothèques de MARENNES le 16 Mars 1989 Volume 8703 n° 42, et acte modificatif en date du 1er Août 1990 pour la SARL INFOCOM et 10 Août 1990 pour la Ville reçu par Maître RINGOT, publié

au Bureau des Hypothèques de MARENNES le 5 Septembre 1990 Volume 1990 P n° 5715, la Ville de ROYAN a vendu à la SARL INFOCOM une parcelle de terrain sise lieu-dit "La Triloterie" à ROYAN d'une superficie de $4.002~m^{\circ}$ cadastrée section AP n° 321 au prix de deux cent mille francs (200.000~F).

Monsieur EL KATHIB, gérant de la SARL INFOCOM, vient de nous faire connaître son intention de céder à la Ville ce terrain qui lui est inutile compte-tenu de l'implantation de son institut privé de formation et d'enseignement professionnel.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- CONSIDERANT l'intérêt que présente la réintégration dans le patrimoine communal du terrain vendu à la SARL INFOCOM,
 - APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'acquérir de la SARL INFOCOM au prix de deux cent mille francs (200.000 F) une parcelle de terrain sise lieu-dit "La Triloterie" à ROYAN d'une superficie de $4.002\ m^2$ cadastrée section AP n^0 321.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de la vente dont l'acte sera rédigé par Maître RINGOT, Notaire à MESCHERS.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents, Pour extrait conforme, Pour le Maire, Le Premier Adjoint, H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire Compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales le 28 Janvier 1994 Certifié Conforme Mairie de Royan Par délégation du Maire, Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS